

CESER : **2 octobre 2023**
Intervention n° : **2**
Document : **Stratégie régionale portuaire**
Oratrice : **Cathy Vallée**

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

Le Conseil régional a élaboré une stratégie régionale portuaire. Elle est présentée comme l'une des composantes structurantes de la politique mer et littoral bretonne.

Cette stratégie était attendue, compte tenu de l'importance des activités portuaires pour l'économie bretonne, dans les domaines du transport maritime, de la construction et réparation navale, de la pêche et de la plaisance. Elle était attendue aussi compte tenu du rôle du Conseil régional en tant que propriétaire de 21 sites, d'objets et de tailles diverses mais indispensables à l'activité économique de leur territoire. Les différents ports et cales en Bretagne concourent à l'activité de plusieurs filières de production et de services et au développement des territoires alentour.

Les ports et leurs activités sont affectés par les transitions environnementales et énergétiques, qui les contraignent à revoir en profondeur leur modèle économique. Comme le souligne le rapport, les défis pour les ports sont immenses. Ainsi, notamment, l'essentiel du trafic marchandise des ports bretons, à savoir la nutrition animale et l'énergie, va décliner irrémédiablement. Si l'on veut maintenir cette activité de flux de marchandises, des substitutions devront être recherchées. Il nous semble que cette mutation doit s'appuyer sur les hinterlands de chaque place portuaire, en investiguant les actuels échanges des entreprises et ceux qui peuvent être développés. La stratégie proposée ne paraît pas en l'état à la hauteur des enjeux déjà perceptibles de la transition écologique et de la transition énergétique, notamment pour les ports de pêche et ceux de commerce.

Cette faiblesse de la stratégie proposée découle selon nous d'une perspective trop centrée sur les infrastructures et pas assez ouvertes sur les usages et les besoins, existants ou à développer, issus de l'activité économique. Si le Conseil régional dit dans son document avoir auditionné « les acteurs économiques ayant une vision régionale », cette approche globale n'apparaît pas. Aussi, pour la suite, la CCI Bretagne se tient prête à apporter son concours.

Dans le repositionnement des activités portuaires et de la recherche de nouveaux types de flux, le foncier sera un élément prééminent. A titre d'exemples, on peut citer les besoins en surface de la construction ou de l'assemblage d'éoliennes, ainsi que la création de hubs énergétiques hydrogènes. Des restructurations foncières seront nécessaires face au morcellement et à la faible densification actuels des espaces portuaires. Elles pourraient même s'étendre dans les arrière-ports pour répondre à de fortes ambitions. De telles évolutions devront s'inscrire dans un temps long et doivent donc être préparées au plus tôt.

La stratégie du Conseil régional vise la mise en place d'une politique portuaire à l'échelle régionale. Ce volontarisme est cohérent avec les enjeux posés pour les différents ports et leurs activités. Il reste à déterminer comment celle-ci se construira

et s'imposera dans des modes de gouvernance qui sont, aujourd'hui, fractionnés. Le Conseil régional pourrait préciser comment il envisage de « favoriser des alliances » entre les ports.

Je vous remercie de votre attention.